Emmanuel Macron débloque 1,5 milliard d'euros pour l'intelligence artificielle

Le président de la République a annoncé ce jeudi un "programme national" dédié à l'intelligence artificielle, doté d'une enveloppe d'1,5 milliard d'euros sur la période du quinquennat.

Temps de lecture : minute

29 mars 2018

Cédric Villani n'avait pas voulu s'avancer <u>dans son rapport, rendu</u> <u>mercredi soir à l'exécutif</u>, Emmanuel Macron n'a pas eu les mêmes tergiversations. Le président de la République a annoncé ce jeudi aprèsmidi un programme national dédié à l'intelligence artificielle, assorti d'une enveloppe d'1,5 milliard d'euros sur le quinquennat, dont 400 millions seront alloués à des appels à projets. C'est - entre autres - <u>le fonds pour l'innovation de 10 milliards d'euros</u> qui permettra de financer ce programme.



À lire aussi

Comment Cédric Villani veut doper l'intelligence artificielle à la française

Comme l'avait préconisé Cédric Villani dans son rapport, l'accent est porté sur la recherche. C'est ainsi l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) qui coordonnera ce fameux programme national. L'idée étant de créer "un réseau d'instituts dédiés [à l'IA] localisés dans quatre ou cinq endroits en France", tout en

développant en parallèle des chaires individuelles dans l'éducation supérieure pour "attirer les meilleurs chercheurs mondiaux et doubler les capacités de formation en IA".

Pas de hausse des salaires des chercheurs

En revanche, le président a fait l'impasse sur un autre doublement, pourtant lui aussi préconisé par l'illustre mathématicien : celui des salaires des chercheurs du secteur public. Emmanuel Macron préfère miser sur les financements privés, en facilitant la mobilité des chercheurs entre public et privé. Un chercheur pourra ainsi passer jusqu'à 50% de son temps dans une entité privée (contre 20% actuellement) et créer une startup plus facilement. Le gouvernement entend également accélérer les procédures de contrôle des projets scientifiques et limiter les conditions d'appel à la commission de déontologie.



Enfin, Emmanuel Macron s'est engagé à ouvrir grand l'accès aux données publiques, en commençant par le secteur de la santé. Les données de

santé liées aux remboursements par l'assurance-maladie, les données cliniques des hôpitaux et celles de la médecine de ville devraient faire partie des premières à être accessibles. D'autres bases de données publiques devraient suivre.

Article écrit par Geraldine Russell